

ENTRE MISE EN ŒUVRE ET SUSPENSION.

## EXPLICATIONS

La mise en œuvre de la plus grosse réforme organisationnelle de SNCF Réseau depuis Nouvel R en 2018, a été déployée avec 8 jours de retard (le 8 juillet au lieu du 1<sup>er</sup>) et partiellement. En effet, la mise en œuvre sur le périmètre de la ZP NEN a été contestée par son CSE et fait l'objet d'une décision de justice en référé qui ordonne la suspension de la mise en œuvre du projet. Tout cela mérite quelques explications afin d'y voir plus clair.

## QUI EST CONCERNÉ PAR LE REPORT ?

- Les agents relevant du CSE de la Zone de Production Nord-Est Normandie.
- Les agents relevant des CSE directions techniques et siège Réseau qui devaient rejoindre au 1er juillet la DGIR Nord Est Normandie.
- De manière plus rare, les agents dont le poste sur un autre périmètre a été supprimé ou substantiellement modifié et qui auraient postulé sur un poste à la DGIR NEN.

## QUE DIT L'ORDONNANCE DE RÉFÉRÉ DU 30 JUIN 2025 ?

Elle suspend la mise en œuvre de son projet RESONANCES, jusqu' au jugement que rendra le président de la chambre saisi selon la procédure accélérée au fond.

## QUELS SONT LES ÉVÈNEMENTS À VENIR ?

- La direction SNCF Réseau a annoncé le report du projet dans son courrier aux élus du CSE du CSE ZP NEN (des informations ont également eu lieu sur les autres CSE).
- La direction de la ZP NEN entend contester la décision de justice.
- L'audience est prévue le 4 septembre prochain.
- Des questionnaires RPS ont été envoyés aux agents concernés sur le périmètre de la ZPNEN, des directions techniques et de la direction siège.

QUELLE EST LA POSITION DE LA  
CFDT CHEMINOTS ?

La CFDT Cheminots s'est prononcée contre le projet Résonances dans l'ensemble des 6 CSE d'établissements et en CSE central, en particulier parce qu'elle a estimé que l'accompagnement humain n'était pas à la hauteur des ambitions qu'elle porte en la matière (manque de transparence et de précision sur les postes supprimés ou modifiés, sur la nature de l'organisation, contestation de certains choix de suppression de postes sur des métiers pourtant indispensables (CSPS, géomaticiens, fonctions transverses,...)).

**Pour la CFDT Cheminots, le temps de la procédure doit être mis à profit.** C'est pourquoi nous demandons :

## UN VOLET COLLECTIF :

La CFDT considère qu'il faut poursuivre et étendre les évaluations en matière de Risques Psycho-Sociaux sur l'ensemble des périmètres de CSE. Au-delà des obligations légales qui incombent à l'employeur, la santé, mentale notamment, et la sécurité des agents est une priorité que rien ne doit entraver ou minorer. C'est d'ailleurs l'objet des réserves que la CFDT Cheminots avait posées dans les CSE. Il est urgent d'y répondre.

## UN VOLET INDIVIDUEL :

La CFDT exprime depuis le début du projet et de manière constante une position très claire : chaque agent doit avoir une réponse ferme, fiable, rapide et respectueuse des processus (notamment RH00910). Si le projet Résonance met en avant le principe de « standardisation » cela doit aussi s'appliquer au volet social. La CFDT Cheminots exige une standardisation de l'accompagnement individuel qui permette de répondre à chacune et chacun et trouver une solution positive et acceptable pour toutes et tous.

